

Décision n°D_2024_152

ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES

ACQUISITION D'UN LAVE-LINGE PROFESSIONNEL POUR LE SERVICE BLANCHISSERIE DE L'EHPAD FREDERIC DEGEORGE

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° 1-06 du Comité syndical en date du 16 juillet 2020 modifiée les 26 mars 2021 et 22 juin 2022, autorisant le Président, notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le SIVOM de la Communauté du Béthunois a lancé une consultation auprès de plusieurs sociétés selon une procédure simplifiée inférieure à 40 000,00 € HT concernant l'acquisition d'un lave-linge professionnel et son socle de surélévation, destiné au Service blanchisserie de l'EHPAD Frédéric DEGEORGE,

DECIDONS :

ARTICLE 1er : De signer le bon de commande faisant référence au devis n° DEV24-0173COM daté du 03 juin 2024, ayant pour objet l'acquisition d'un lave-linge professionnel et son socle de surélévation, la mise en service et la formation du personnel de blanchisserie avec la Société GSCE, située 26 Route de Soissons - BP 66 - 02300 CHAUNY, pour un montant total de 25 764,96 € HT.

ARTICLE 2 : Les dépenses inhérentes au montant cité en article 1^{er} seront imputées au budget principal sur la compétence 722.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et la Responsable du Service de Gestion Comptable de Béthune sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Béthune,
Le Président,
Pierre-Emmanuel GIBSON



Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.